

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
PLAN DE RELANCE - 511 Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi	

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Paul JEANNETEAU, Stéphanie HOUEL, Brigitte NEDELEC, Delphine COAT-PROU, Grégoire JAUNEAULT, Pascale DEBORD, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Pascal NICOT, Claire HUGUES, Laurent CAILLAUD, Laurent PRETROT, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les mesures présentées dans le cadre du Plan de Relance de la Région des Pays de la Loire.

APPROUVE

l'inscription au Budget Supplémentaire d'une dotation de 11 000 000 € d'autorisations de programme au titre du programme 511 " Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi", en particulier pour abonder le dispositif "Pays de la Loire Redéploiement",

1 - Reconstituer la trésorerie des entreprises

ATTRIBUE

à Bpifrance une dotation complémentaire de 3 000 000 € pour la poursuite du déploiement du prêt Rebond,

AFFECTE

une autorisation de programme de 3 000 000 €,

APPROUVE

l'avenant n°1 présenté en 1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

3 - Inscrire la reprise dans la durée par le renforcement des fonds propres

AFFECTE

une enveloppe de 6 000 000 € pour permettre d'effectuer des apports en comptes-courant auprès de la SAS Pays de la Loire Participations,

APPROUVE

la souscription au fonds Pays de la Loire Croissance 2, porté par la société SIGEFI-SIPAREX, à hauteur de 5,5 M€ lors du premier closing sous réserve d'une taille minimum du fonds de 30 M€ et avec la possibilité de suivre les tours de table suivants dans une limite de 6,5 M€ de participation globale,

APPROUVE

la souscription au fonds FAST, porté par Bpifrance, à hauteur de 1,5 M€,

APPROUVE

la souscription au fonds YOTTA Smart Industries, porté par la société YOTTA capital, à hauteur de 10 % du Montant Total Souscrit (MTS) plafonnée à 8 M€ et dès lors que le fonds aura atteint une taille minimale de 60 M€,

AUTORISE

le Président de la SAS PLP à accomplir toutes les due diligences, tous les actes et toutes les opérations et formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces souscriptions,

AUTORISE

l'intervention en capital investissement de la SAS PLP sans participation d'investisseurs privés dans le respect des règles européennes et nationales en matière d'aides d'Etat et notamment

du régime d'aides d'Etat SA 56985,

APPROUVE

la modification statutaire correspondante jointe en 3.2.1 annexe,

AUTORISE

la Présidente à signer les décisions d'associé unique de la SAS PLP et tous documents permettant la mise en œuvre des décisions précédentes,

4 - Contractualisation avec des grands donneurs d'ordre

APPROUVE

la convention de partenariat avec Naval Group présentée en 4 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

la poursuite du fonds régional Résilience en partenariat avec la banque des territoires, les cinq départements et la totalité des EPCI ligériens,

AUTORISE

Bpifrance à mettre en place un financement de 1 200 000 € en soutien au projet d'Usine-Pilote robotique et cobotique dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui lui a été confiée par l'Etat et la Région au titre du volet 2 « structuration de filières » du programme d'Investissement d'Avenir « Pays de la Loire - PIA régionalisé ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs